



## LE PRÊT ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE (480 €)

La Caf du Calvados peut vous aider à acquérir un ordinateur ou une tablette, un scanner, une imprimante, avec le «Prêt Equipement Numérique».

### **Montant du prêt :**

95 % du montant du devis, dans la limite de 480 €

### **Remboursements :**

En 24 mensualités maximum,  
prélevées sur vos prestations.

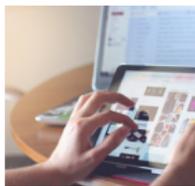


**Les achats sur internet ou entre particuliers  
sont exclus.**

## Pour bénéficier de ce prêt , vous devez :

- Être allocataire à la Caf du Calvados.
- Percevoir des prestations familiales ou sociales.
- Avoir au moins un enfant à charge, au sens des prestations, né ou à naître (à compter du 6<sup>ème</sup> mois de grossesse) et âgé de moins de 21 ans.
- Avoir un quotient familial inférieur ou égal à 620 € à la date de la demande.
- Ne pas avoir bénéficié de ce prêt au cours des 5 dernières années. Cependant, il est cumulable avec un prêt d'équipement ménager-mobilier.

*Si vous avez déposé un dossier en Banque de France, contactez-nous.*



## RENSEIGNEMENTS

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES  
DU CALVADOS  
AIDES FINANCIERES AUX FAMILLES

8 avenue du Six-juin - CS 20001  
14023 CAEN Cedex 9

[prets-equipement.cafcaen@caf.cnafmail.fr](mailto:prets-equipement.cafcaen@caf.cnafmail.fr)

02 31 30 90 30